

DEPARTEMENT
AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANAY

Conseillers
En exercice : 13
Ayant pris part à la
Délibération : 12

Séance du 15 octobre 2025

Convocation : 03/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Absent excusé : Bornard Jean

Secrétaire de Séance : Pin Emilie

Délibération : 2025-038

Objet : Bourg Traiteur – Avenant n°02 au contrat initial.

Madame le Maire rappelle aux Elus la délibération n°2024-035 en date du 5 septembre 2024 approuvant l'avenant n°01 au contrat initial proposé par Bourg Traiteur pour la fourniture des repas à la cantine.

Durant l'année scolaire 2024/2025, le contrat prévoyait un coût du repas à hauteur de 3,96 € TTC.

Comme chaque année et comme le permet le contrat, le coût du repas pour l'année scolaire 2025/2026 a fait l'objet d'une augmentation d'environ 1,87% révisant ainsi le prix du repas à hauteur de 4,03€ TTC.

Monsieur CHAPUIS, Adjoint au Maire, délégué aux affaires scolaire et périscolaire, informe les Elus qu'au vu des délais et de la date fixée pour cette séance de conseil, il a fait le choix, de par ses délégations, de faire signer l'avenant n°02 en date du 28 août 2025. La présente délibération permet de régulariser la situation et d'informer les Elus de l'augmentation tarifaire qui a été appliquée à la rentrée scolaire 2025/2026.

Après exposé des termes de l'avenant n°02, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°02 proposé par Bourg Traiteur,
- **AUTORISE** Monsieur CHAPUIS, Adjoint au Maire, délégué aux affaires scolaire et périscolaire à signer tout document avec Bourg Traiteur afin de préserver la continuité de ce service.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Emilie PIN

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 17 octobre 2025.

2025 208



Accusé de réception en préfecture
001-210100822-20251015-D2025-038-DE
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025

Bourg Traiteur

depuis 1990



3 rue Guichenon,
01000 Bourg-en-Bresse

Tél : 04 74 24 68 60

www.bourg-traiteur.com

MAIRIE DE CHANAY

32 Rte de Seyssel
01420 Chanay

Madame le Maire

Après un début d'année 2025 bien perturbé pour notre société, nous n'avons pas pu trouver l'occasion de vous rencontrer.

Aussi nous vous faisons parvenir ci-joint, un avenant prévoyant de réajuster le tarif du repas que nous vous confectionnons et livrons dans le cadre de votre restauration scolaire.

Comme le prévoit l'article « révision des prix », en application du contrat, nous proposons de réviser le prix annuellement donc de convenir d'un prix actualisé à partir de septembre 2025 applicable pour l'année scolaire 2025 – 2026, en prenant en compte la variation de ces indices selon la formule :

- *Indice INSEE 001764236 (indice annuel des prix - cantines)*

Valeur 2024 : 112.87

Valeur 2025 : 114.98

Soit 1.87% d'augmentation

Nous sommes, bien sûr, à votre disposition pour vous rencontrer, si vous le souhaitez. Si cette proposition vous convient je vous laisse me retourner l'avenant au contrat ci-joint.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.

Sandrine ECHAVIDRE

04 74 24 68 60
commerces@bourg-traiteur.fr
3 rue Guichenon
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 24 68 60

Bourg Traiteur
M 1992
www.bourg-traiteur.com
Bourg Traiteur

2025 208



Accusé de réception en préfecture
001-210100822-20251015-D2025-038-DE
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025

Bourg Traiteur
depuis 1990



3 rue Guichenon,
01000 Bourg-en-Bresse



Tél : 04 74 24 68 60



www.bourg-traiteur.com

AVENANT N°2 **AU CONTRAT SIGNE LE 28 juin 2023**

Entre les Soussignés :

- **SAS BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR**
dont le siège social est situé 3 rue Guichenon à BOURG EN BRESSE (01000)
inscrit au RCS B 392 100 574
dont l'agrément sanitaire est FR 01 053 021 CE

d'une part,

et

Mairie de CHANAY, localisée 32 Rte de Seyssel, 01420 Chanay, représentée par Madame Elisabeth JEAMBENOIT en sa qualité de Maire,

ci-après dénommée « Client »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit quant à **l'ARTICLE 1 « OBJET »**

BOURG TRAITEUR s'engage à fournir de façon habituelle des repas livrés au restaurant scolaire de **CHANAY**, destinés aux enfants de l'école

Les menus sont communiqués le mois précédent.

Il est convenu ce qui suit quant à **L'ARTICLE 2 « PRIX »**

Les prix des repas sont fixés à partir du 1^{er} septembre 2025 pour l'année scolaire 2025/2026 à :

Repas enfant:

prix révisé 2025/2026 : 3.82 € HT 4.03 € TTC TVA 5.5%

Prestation appliquant **la Loi EGALIM**: au moins 50% de produits labellisés éligibles dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Ces prix englobent la livraison dans le local aménagé à cet effet.
Les autres articles du contrat restent inchangés.

Fait à Bourg en Bresse, le 23 juillet 2025

MAIRIE DE CHANAY
Madame le Maire
Elisabeth JEAMBENOIT



SAS BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE
BOURG TRAITEUR
Frédéric GIROUD